Appel à contributions
Appel d'offres Flexibilités Décarbonées

Date : 16/02/2024

Veuillez trouver ci-après la contribution CNR concernant les orientations pour un appel d'offres Flexibilités décarbonées couvrant les périodes 2025 à S1 2026.

Modalités de l'option stockage électrique :

CNR comprend le besoin de RTE et l'incitation à la mise en place de stockage de batteries 4h. Cependant, CNR note plusieurs contraintes qui rendront difficile une participation à cet AO :

- La tenue de stock de 4h est calculée sur la Pmax de l'installation. CNR trouve trop contraignant. Un acteur faisant une offre à une puissance inférieure, mais permettant de respecter cette contrainte de tenue 4h, remplirait le même service. CNR propose donc la suppression de cette contrainte.
- La durée de soutien est insuffisante (1,5 ans) pour peser sérieusement dans un dossier d'investissement d'une batterie.

Concernant le mode d'utilisation de la batterie, CNR ne comprend pas et n'est pas favorable aux contraintes suivantes :

- Fonctionnement en marche forcée sur 4 h lors de la pointe du matin et 2 h de 18h à 20h et ce, tous les jours ouvrés sur les périodes concernées par l'AOFD. Cela pourrait être contreproductif ; le programme de production devrait pouvoir être modulé en fonction des besoins du marché.
- L'AOFD ne permet pas une participation aux services système (FCR et aFRR) : les acteurs devraient pouvoir participer à ces services au réseau en dehors des heures de l'AOFD. Il appartiendrait alors à l'acteur, qui participe au FCR et /ou à l'aFRR, de s'engager à respecter les contraintes / obligations liées à l'AOFD sur les heures concernées. Ce mécanisme parait plus vertueux et :
    - Permettrait à l'acteur de mieux rentabiliser son installation
    - Aiderait le système, dans la mesure où il y aurait davantage d'offres / acteurs sur les marchés FCR et aFRR.